## 18 JANVIER 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence, le mardi 18 janvier 2022.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

#### Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 18h30.

# 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Nathalie Boucher, au poste no 1 Monsieur Bruno Martel, au poste no 2 Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3 Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4 Madame Mylène Therrien, au poste no 5 Monsieur Étienne Brunet, au poste no 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

#### 2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

### Résolution 2022-01-001 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté cidessous.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

**GS GS GS GS** 

#### **ORDRE DU JOUR**

- **3 FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 3.1 Adoption du budget 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

લ્ય લ્ય લ્ય

## 18 JANVIER 2022

### 3. FINANCES ET TRÉSORERIE

## 3.1. Adoption du budget 2022

## Résolution 2022-01-002 - Adoptant le budget 2022

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un budget pour l'année à venir, sauf exception des années d'élections générales où la période est prolongée au 31 janvier;

CONSIDÉRANT le projet suivant qui a été rendu public conformément à l'article 956 du Code municipal (C-27.1) :

PRODUITS	
Taxes foncières	2 234 537 \$
(taux résidentiel: 0.5305/100\$ d'évaluation, taux agricole et forestier: 0.4422\$/100\$ d'évaluation, taux immeuble non-résidentiel: 0.8064\$/100\$ évaluation, taux terrains vagues desservis: 1.0075\$/100\$ d'évaluation).	
Ordures	90 275 \$
(115\$ par résidence)	
Entretien de cours d'eau	7 000 \$
Taxes entretien réseau à l'ensemble (pour bâtiments municipaux) (0.0062/100\$ d'évaluation)	27 372 \$
Taxes de secteur (Égouts Parc Landry et Égout/Aqueduc village, Luminaires Jardins St-Jacques)	414 087 \$
Tenant lieu de taxes	5 500 \$
Services rendus	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	368 000 \$
Transferts	1 197 277 \$
Appropriation du surplus	466 032 \$
TOTAL DES PRODUITS	4 972 719 \$
CHARGES	
1	
Administration générale	792 096 \$
Administration générale Sécurité publique	792 096 \$ 638 628 \$
Sécurité publique	638 628 \$
Sécurité publique Transport	638 628 \$ 1 037 178 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu Santé et bien-être	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$ 2 293 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu Santé et bien-être Urbanisme et mise en valeur	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$ 2 293 \$ 215 917 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu Santé et bien-être Urbanisme et mise en valeur Loisirs et culture	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$ 2 293 \$ 215 917 \$ 370 333 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu Santé et bien-être Urbanisme et mise en valeur Loisirs et culture Frais de financement et autres frais financiers	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$ 2 293 \$ 215 917 \$ 370 333 \$ 168 359 \$
Sécurité publique Transport Hygiène du milieu Santé et bien-être Urbanisme et mise en valeur Loisirs et culture Frais de financement et autres frais financiers Immobilisations (moins les affectations de surplus)	638 628 \$ 1 037 178 \$ 532 157 \$ 2 293 \$ 215 917 \$ 370 333 \$ 168 359 \$ 984 315 \$

## 18 JANVIER 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le présent budget pour l'année 2022.

ADOPTÉE രു

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte exclusivement sur le budget 2022.

### 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

# <u>Résolution 2022-01-003- Adoptant la levée de la séance extraordinaire</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h48.

o ADOPTÉE ca
Zarine Paiement, mairesse
sabelle Arcoite, greffière-trésorière